

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>15</i>
<i>Représentés :</i>	<i>5</i>
<i>Absents :</i>	<i>3</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>20</i>

**Séance publique du 27 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 21 mai, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Sandrine AUBRY, Ghislaine CRAYSSAC, Françoise GALEOTE, Mme Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Huguette THERON-CANUT.

Mrs. Sébastien FABRE, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

**Absents-excusés :**

Mme Régine DE RODAT représentée par M Pierre MALGOUYRES  
M Jean GARGUILLO représenté par Mme Huguette THERON-CANUT  
Mme Karine MINIC représentée par M Pascal PRINGAULT  
Mme Magali POQUET représentée par Mme Ghislaine CRAYSSAC  
Mme Francine TEISSIER représentée par Mme Sylvie LOPEZ

**Absents :**

M Yohan ENCAUSSE  
M Michel PELLETIER  
Mme Kedna THOMAS

**Secrétaire de séance :** Mr Maurice TEULIER

\*\*\*\*\*

**Délibération n°  
DL20240508**

**Plan de financement – Création d'une nouvelle cantine  
scolaire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L2334-32 à L2334-39 et R2334-19 à R2334-35) ;

Vu la Loi de Finance n°2020-1657 du 29 décembre 2010 ;

Vu la nécessité de continuer les actions d'économie d'énergie sur les équipements publics afin de réduire les consommations d'énergie (décret tertiaire) ;

Vu la nécessité d'aménager une nouvelle cantine scolaire eu égard des effectifs du groupe scolaire Pierre LOUBIERE et du passage de la commune d'Olemps au-dessus des 3 500 habitants ;

Vu la loi Solidarité Renouvellement Urbain qui s'oppose désormais à la commune d'Olemps, avec l'obligation de production de nouveaux logements sociaux et donc le besoin de calibrer les équipements à vocation scolaire ;

Vu la délibération DL20240102 approuvant le projet et le plan de financement initial ;

Vu la lettre d'engagement de la Préfecture du 30 avril 2024 fixant le taux de subvention à 38% au titre de la DETR 2024 pour cette opération ;

Il convient de mettre à jour et de délibérer sur le montant de l'opération ainsi que sur le plan de financement.

L'estimation prévisionnelle de ce programme s'élève à :

- Plan topographique 4 760,00 €
- Etude géotechnique 6 740,00 €
- Maitrise d'œuvre 76 500,00 €
- Contrôle Technique et SPS 11 290,00 €
- Travaux 996 113,13 €

1 095 399,13 € HT

Oui l'exposé du Maire, rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- 1- **D'approuver** le projet et le montant des travaux qui s'élève à 1 095 399.13 € HT ;
- 2- **D'approuver** le plan de financement ci-après :
  - Etat – DETR 2024 : **416 251.67 €** soit 38%
  - Etat – Fonds Verts (20% partie énergétique) : **11 000 €** soit 1%
  - Région Occitanie : **120 000 €** soit 11%
  - Département de l'Aveyron  
(équipements structurants pour nos territoires) : **120 000 €** soit 11 %
  - Commune : **428 147.46 €** soit 39%
- 3- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande ;
- 4- **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
**Sylvie LOPEZ**



Le secrétaire de séance,  
**Maurice TEULIER**



Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le : **2 8 MAI 2024**
- Sa publication :
  - o Affichée le : **2 8 MAI 2024**
  - o Retirée le :